

SEI/DE3S/DE

La Rochelle, le 29 juillet 2024

Affaire suivie par :

MARION DELAIRE

Tél. : 06 98 46 92 80

Courriel : marion.delaire@developpement-
durable.gouv.fr

Pièce jointe : Diaporama présenté en séance

**Relevé de conclusions de la réunion de concertation du 18 juillet 2024
concernant le projet de raccordement éolien en mer Sud-Atlantique Oléron 1**

Le 18 juillet 2024 à 16h30 s'est tenue au stade Marcel Deflandre à La Rochelle, sous la présidence de Monsieur le préfet de la Charente-Maritime, Brice Blondel, la réunion plénière de concertation relative au projet de raccordement du parc éolien en mer Sud-Atlantique Oléron 1, situé en Charente-Maritime et dans les Deux-Sèvres.

La réunion plénière associe, dans le cadre de la concertation, les services de l'État, les élus, les collectivités, les professionnels, les usagers, les gestionnaires et associations concernés par le projet, et le maître d'ouvrage.

Le dossier de concertation a été envoyé par mel le 17 mai 2024 avec le courrier d'invitation à la réunion initialement prévue le 19 juin et reportée au 18 juillet 2024.

Étaient présents :

- M. Brice BLONDEL, préfet de la Charente-Maritime
- M. Jean-Michel CHEVALIER, adjoint au préfet maritime
- Mme Julie DUMONT, CNDP, garante (visio)
- M. Francis BEAUCIRE, CNDP, garant (visio)
- M. Xavier AERTS, DDTM 17, directeur
- M. Eric BATAILLER, DDT 79, directeur
- M. Jérôme LAFONT, DDTM 17, Directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral
- Mme Karine BOURDIN, préfecture 17, bureau environnement
- Mme Pauline ALMERAS, préfecture 79, pôle environnement
- M. Benoît VIVARES, Ministère des Armées, Etat major de la base de Défense
- M. Cyril VASSEUR, Ministère des Armées, responsable d'exploitation La Repentie

- M. Matthieu KERMEL, DIRA, chargé de mission DD – Innovations
- M. Christophe TRAINS, DIRA
- M. Pierre-Paul GABRIELLI, DIRA
- M. Jonathan LEMEUNIER, DREAL Nouvelle-Aquitaine, Directeur de projet éolien en mercredi
- Mme Sandrine COULAUD, DREAL Nouvelle-Aquitaine
- Mme Christelle LECOMTE, collaboratrice de Mme la sénatrice de Charente-Maritime Corinne Imbert
- M. Patrick LACROIX, conseil départemental Charente-Maritime
- M. Laurent FICHET, conseil départemental Deux-Sèvres, service énergie-climat
- M. Nathan ROTEN, ville et agglomération de La Rochelle, collaborateur au Cabinet du Maire/Président
- M. Jérôme LE GOVIC, communauté d'agglomération de La Rochelle, service TGRE
- M. Marc CAULAT, communauté d'agglomération du Niortais, DGA adjoint délégué à l'aménagement du territoire
- M. Patrick SALEZ, communauté de communes de l'île de Ré, élu communautaire
- Mme Anne-Sophie DESCAMPS, communauté de communes Aunis-Sud, vice-présidente Transition énergétique et écologique
- M. Maxime TALLON, communauté de communes Aunis Sud, service Transition énergétique et écologique
- Mme Isabelle VISSAULT, 5^{ème} adjointe urbanisme, voirie et travaux, environnement et écologique
- M. Florent JARRIAULT, maire de Granzay-Gript
- M. Dominique LECORGNE, maire de Longèves
- M. Philippe NEAU, maire de Nuaillé d'Aunis
- M. Philippe BODET, maire de St-Pierre-d'Amilly
- Mme Line MEODE, maire de Vérines
- M. Thierry PILLAUD, maire de Virson
- M. Olivier VAYRE, mairie de Nieul-sur-mer, directeur services techniques
- M. Philippe MORANDEAU, CRC 17, président
- M. Pascal DUFORESTEL, PNR Marais poitevin, président
- M. Alain TEXIER, PNR Marais poitevin, chargé de mission environnement
- Mme Emilie ROCHE, CDP MEM 17, chargée de mission Valpèna – environnement
- M. Michel METAIS, CSRPN Nouvelle-Aquitaine, président Réserves Naturelles de France
- M. Jacques DESPROGES, association Ré Avenir
- M. Christophe CHASTAING, UNIMA, directeur général
- Mme Noémie JOLIBOIS, UNIMA, responsable du bureau d'étude
- M. Julian PASQUIER, Syndicat mixte Aéroport La Rochelle - Ile de Ré, responsable d'exploitation
- Mme Emilie GARIN, Enedis
- Mme Armelle LIAUD, Enedis
- M. Cédric DRUART, SFR, service dévoiement
- M. Frédéric LAREUZE, SAFER Nouvelle-Aquitaine, directeur départemental
- M. François BRODZIAK, SDEER 17 (syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural), président
- M. François DE FERRIERES, SDEER 17, directeur
- M. Nicolas MENARD, GPM La Rochelle, directeur des infrastructures
- Mme Sandrine GOURLET, GPM La Rochelle, présidente – directrice
- M. Alexandre BACHY, pilotes maritimes de La Rochelle
- Mme Céline VIRON, Port Charente-Atlantique, directrice du Syndicat mixte porte de commerce Rochefort/Tonnay-Charente
- M. Alexandre IRLE, RTE, directeur de projet

- Mme Aurore GILLMANN, RTE, responsable projet concertation
- M. Christophe POLFER, RTE, concertant
- Mme Aurore BAILLY, RTE, concertante
- Mme Carmen NEGRILLO MORI, RTE, responsable ingénierie
- M. Valentin MIGEON, RTE, responsable ingénierie liaisons
- Mme Hélène CLAUDEL, RTE, environnement marin
- M. Vincent TAVEAU, chargé d'études liaison sous-marine
- M. Christian EUGENE-GRENIER, RTE, chargé d'études liaison souterraine
- Mme Elisa DELISLE, appui à la concertation
- Mme Rania BOUZIDI, appui à la concertation
- Mme Stella MARMIN, Bureau d'étude SETEC, cheffe de projet
- Mme Caroline ARRIVE-ROCA, Bureau d'étude EGIS, directrice de projet
- M. Alexandre SOUDIEUX, Bureau d'étude EGIS, chef de projet

M. Brice BLONDEL, préfet de la Charente-Maritime, ouvre la séance et rappelle les précédentes étapes du projet depuis la décision ministérielle du 27 juillet 2022, intervenue après le débat public sur les projets éoliens en mer au large de la Charente-Maritime.

Il précise que la présente réunion de concertation vise à rendre compte des études et de la concertation menée par RTE, maître d'ouvrage du projet de raccordement. Les parties prenantes sont invitées à exprimer leurs avis et, in fine, à valider des propositions d'aire d'étude et de fuseau de moindre impact qui seront ensuite transmises au Ministre en charge de l'énergie.

Mme Julie Dumont, garante de la concertation post débat public de la Commission nationale du débat public, salue la qualité et la pédagogie du dossier de concertation et remercie les organisateurs d'associer les garants à cette réunion.

Cadre réglementaire du projet

La DREAL Nouvelle Aquitaine expose le cadre réglementaire du projet :

La concertation dite « Fontaine », réalisée en application de la circulaire du 9 septembre 2002 relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité, a pour but d'informer les élus, les associations, les acteurs socio-professionnels concernés, les services de l'Etat et les gestionnaires de réseaux sur le projet et de définir avec eux les premières mesures d'insertion environnementale et d'accompagnement du projet avant que le fuseau ne soit acté.

Elle se décompose en deux phases :

- Une première phase de validation par l'État de la justification technico-économique du projet sur la base d'un dossier réalisé par le maître d'ouvrage. Cette validation a eu lieu le 22 février 2023 pour le projet de raccordement.
- Une seconde phase de concertation, objet de la présente réunion, qui comprend une présentation par RTE du projet, de l'aire d'étude et du fuseau envisagé. Elle doit permettre aux participants d'échanger sur ces éléments puis de valider les choix proposés.

Les propositions de fuseau (pour les lignes) et d'emplacement (pour les postes électriques) de moindre impact, validés par cette assemblée, seront transmis par le préfet au Ministère chargé de l'Energie. Après validation ministérielle, RTE définira les tracés et emplacements précis des liaisons et

postes électriques au sein de ces fuseaux. Différentes procédures administratives seront ensuite mises en œuvre, garantissant que ces ouvrages respectent les différentes réglementations applicables en mer et à terre, relevant notamment des codes de l'énergie, de l'environnement, de l'urbanisme...

Le projet d'ensemble regroupant le parc éolien et ses ouvrages de raccordement électrique sera par ailleurs soumis à une évaluation environnementale.

Présentation du projet par le maître d'ouvrage

RTE rappelle ses missions de service public, garantir l'approvisionnement en électricité, éclairer les pouvoirs publics, et gérer les infrastructures du réseau de transport d'électricité, comme ici pour le raccordement de parc(s) éolien en mer. RTE a la charge du raccordement de plusieurs parcs éoliens en mer décidés par l'Etat, et a lancé une politique d'achat visant à sécuriser l'approvisionnement de ces projets et à privilégier les fournisseurs français. Pour le projet Oléron 1, les Chantiers de l'Atlantique et Nexans ont ainsi été retenus.

RTE présente l'équipe du projet ainsi que ses prestataires EGIS et SETEC.

Le projet de raccordement retenu par la décision ministérielle de juillet 2022, en technologie courant continu, emprunte une zone passant au Nord de l'île d'Oléron jusqu'au réseau 400kV d'accueil, dans les Deux-Sèvres et la Charente-maritime, sur une longueur de 130 à 140 km.

Les ouvrages constituant le raccordement sont successivement présentés :

- une station de conversion en mer de 90m x 40m et 60m de haut située à la limite de la zone du parc éolien en mer,
- une liaison électrique sous-marine composée de deux câbles en courant continu dotés de fibre optique avec des modes de protection adaptés aux conditions de sol et de navigation,
- la chambre de jonction enterrée à l'atterrissage pour connecter les câbles sous-marins aux câbles terrestres d'environ 20m de long,
- la liaison souterraine en courant continu composée de deux câbles enfouis à environ 1,5 m de profondeur, avec des chambres de jonction enterrées tous les 1.5km environ,
- la station de conversion terrestre, qui convertit le courant continu en courant alternatif, d'une surface d'environ 6 ha avec un bâtiment principal de 20 m de haut. Le scénario de localisation de la station terrestre le plus impactant en termes fonciers n'a pas été retenu pour ce projet.

Le planning du projet prévoit, après la validation du fuseau de moindre impact, puis la phase de procédures administratives, un début des travaux en 2027 en terrestre jusqu'en 2031 pour la partie maritime, pour une mise à disposition du raccordement conforme aux ambitions fixées par l'Etat en 2032.

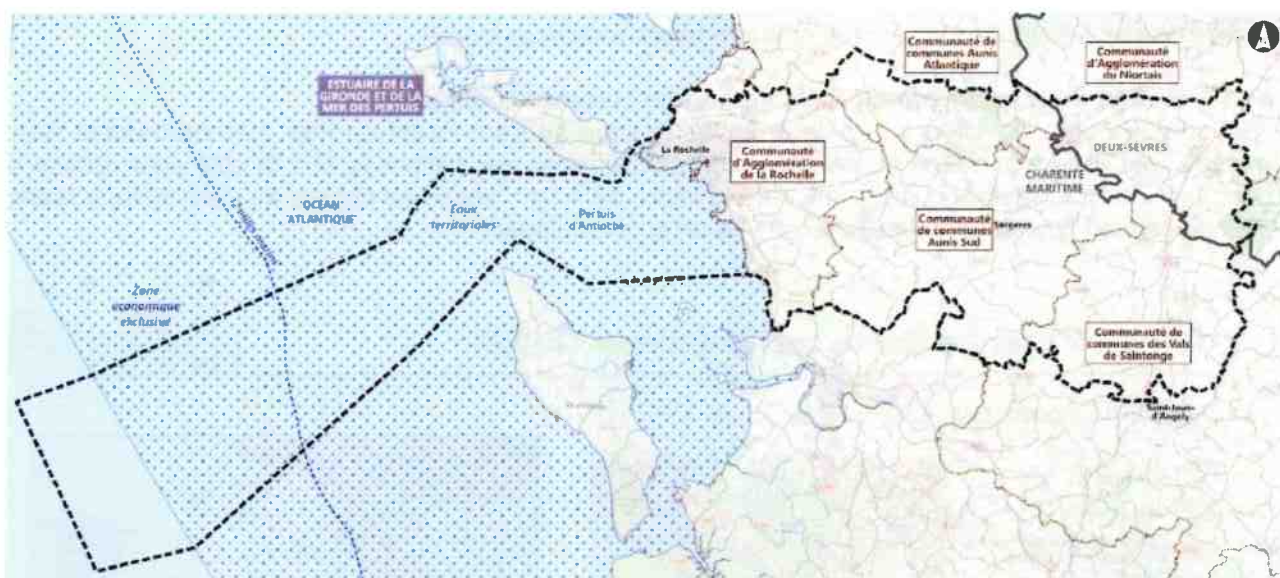
RTE met en œuvre à chaque étape du projet la séquence « Eviter – Réduire – Compenser » selon une démarche itérative menée en lien avec la concertation, depuis la phase du débat public amont, pour le choix du fuseau, et jusqu'au choix du meilleur tracé/emplacement de détail au sein de ce fuseau. Les mesures ERC seront ensuite mises en œuvre lors de la phase travaux.

La concertation menée sur le projet depuis juillet 2022 a permis d'informer les parties prenantes sur le projet à l'issue de la décision ministérielle (40 réunions), puis de concerter sur les fuseaux étudiés (plus de 90 réunions), pour enfin concerter sur le fuseau de moindre impact proposé (70 réunions).

Parallèlement, les réunions et événements organisés par l'Etat dans le cadre de la concertation post débat public du projet, ont permis de compléter ces échanges. La démarche de concertation s'est faite en coordination avec les services de l'Etat.

Présentation de l'aire d'étude du projet

L'aire d'étude du projet de raccordement est celle retenue par l'Etat à l'issue du débat public éolien en mer au large d'Oléron, et définie dans la décision ministérielle du 27 juillet 2022.



RTE rappelle les principes retenus pour la définition de l'aire d'étude, dès la phase de débat public amont : relier la zone éolien en mer retenue par l'Etat au littoral entre la Rochelle et Chatellailon-plage, puis rejoindre le réseau 400kV entre le Sud de Niort (Deux-Sèvres) et le Nord de St-Jean d'Angély (Charente-Maritime) en suivant notamment au Nord la RN11. Les limites communales ont été prises en compte pour faciliter le dialogue territorial.

Les bureaux d'étude EGIS (sur la partie terrestre) et SETEC (sur la partie marine), prestataires pour RTE, présentent les enjeux environnementaux identifiés dans l'aire d'étude.

Pour la partie terrestre, les zonages environnementaux concernés par le projet, et l'évitement des réserves naturelles du littoral, et de la majeure partie du marais poitevin au Nord ou du marais de Rochefort au Sud sont décrits. Les enjeux environnementaux terrestres sont nombreux, avec plusieurs cours d'eau, des zonages Natura 2000 au Sud ou dans les Deux-Sèvres, la frange Sud du PNR du marais poitevin au Nord, et la présence de ZNIEFF ou encore l'Arrêté de protection des habitats naturels (APHN) de la cuvette de Nuaille.

Dans sa partie marine, l'aire d'étude traverse le Parc naturel marin (PNM) de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis et la zone spéciale de conservation des habitats du Pertuis Charentais. Des fonds rocheux et des habitats benthiques à enjeux sont également identifiés au sein de l'aire d'étude. En outre, plusieurs activités économiques d'importance sont présentes dans l'aire d'étude (conchyliculture à Aytré, pêche professionnelle ou de loisirs, trafic maritime) qui évite la concession de granulats de Chassiron mais englobe la concession Récif 17 au large d'Oléron.

Le préfet sollicite l'avis des parties prenantes sur l'aire d'étude proposée. En l'absence de remarque, l'aire d'étude est validée.

Présentation des fuseaux

RTE présente le fuseau de moindre impact proposé à l'issue des études et de la concertation menée, et explique la méthode appliquée pour le déterminer. Une présentation de chaque portion de fuseau permettra de revenir sur les contraintes identifiées ayant mené à la proposition faite après analyse multi-critères. Les parties prenantes pourront réagir à chaque étape.

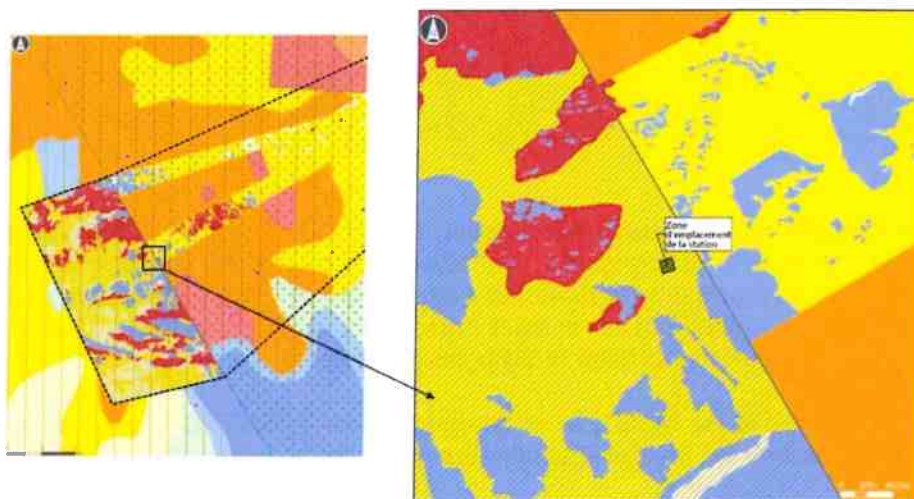
Présentation de l'emplacement de la station de conversion en mer

Cet emplacement est situé en bordure Est de la zone du parc éolien en mer. Les contraintes techniques sont liées à la nature du sol marin et aux distances aux éoliennes et à la côte pour réduire la longueur du raccordement. Dans une zone d'étude de 4 km², située en dehors du Parc Naturel Marin, l'emplacement finalement retenu est de 1 ha en zone sableuse.

Emplacement pour le poste en mer (PEM)

Synthèse des enjeux

-  Aire d'étude
-  Zone parc éolien en mer
-  Emplacement de moindre impact proposé pour le poste en mer
-  Obstruction
-  Épave
-  Zone de pêche embarquée
-  Parc Naturel Marin "Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis"
-  Natura 2000
- Nature des fonds :**
 -  Gravier
 -  Roche
 -  Sables
 -  Sables fins
 -  Sables Gravier
 -  Sables Vases
 -  Vases
 -  Vases Sables



Projet de raccordement éolien en mer Sud - Atlantique - Oléron - AOT | Réunion publique Fontaine - 18 juillet 2019

42

La présentation de l'emplacement de moindre impact proposé ne suscite pas de remarque de la part des participants.

Présentation du fuseau maritime et fuseau d'atterrage

RTE précise les contraintes ayant conduit au choix du fuseau maritime : évitement des zones de bathymétrie de moins de 10 m, prise en compte de la navigation et de la nature des fonds pour privilégier les fonds meubles, évitement des fonds rocheux et des épaves ou munitions non explosées (UXO) connus.

RTE explique avoir retenu la zone du Port de la Rochelle pour l'atterrage, au vu des contraintes techniques liées aux longs estrans situés plus au Sud et aux impacts non évitables sur l'activité conchyliicole à Aytré. La zone du port de La Rochelle présente un faciès artificialisé, conforme aux recomman-

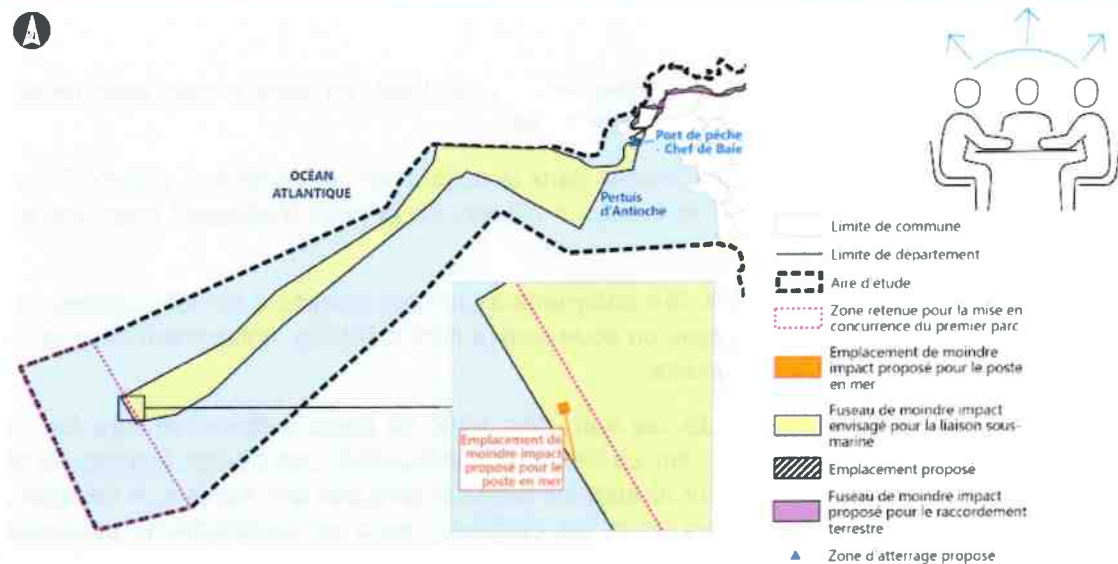
dations émises par le territoire pour le raccordement pendant le débat public, et moins sensible aux risques littoraux d'après les expertises sollicitées par RTE (BRGM, UNIMA).

SETEC présente les enjeux évités (concession Récif 17, mouillages) ou encore présents dans le fuseau retenu (fonds rocheux). Dans une optique d'évitement, RTE a missionné SETEC pour identifier la présence-absence d'habitats benthiques à enjeux (maërl, hermelles...) et caractériser la qualité des sédiments dans la zone d'étude. Il en ressort la présence d'hermelles aux estrans, notamment à Chef de Baie, ainsi que de sédiments contaminés au large de Chef de Baie, qui pourront être évités grâce à l'élargissement du fuseau dans le secteur.

RTE explique avoir mené des études techniques poussées, prenant en particulier en compte les conditions de fond marin et le risque d'accrochage des ancres maritimes des navires à l'approche du Port de La Rochelle, pour aboutir au choix d'atterrage dans la zone de Chef de Baie – Port de pêche / plage. Cet atterrage répond davantage aux standards industriels de RTE pour la pose, la maintenance et l'assurance des câbles sous-marins que l'option d'atterrage étudiée dans la zone de la Repentie-Belvédère.

SETEC affiche la localisation des bancs d'hermelles identifiés sur le littoral de Chef de Baie, lesquels pourront être évités par le recours à la technique du forage dirigé. L'analyse multi-critères associée aux zones d'atterrage étudiées aboutit à la proposition de zone d'atterrage à Chef de Baie – Sud avec un fuseau élargi pour permettre l'évitement des zones sédimentaires les plus contaminées.

Echange sur le fuseau de moindre impact marin proposé



Projet de raccordement éolien en mer Sud - Atlantique - Océron - AO7 | Réunion plénière Fontaine - 18 juillet 2024

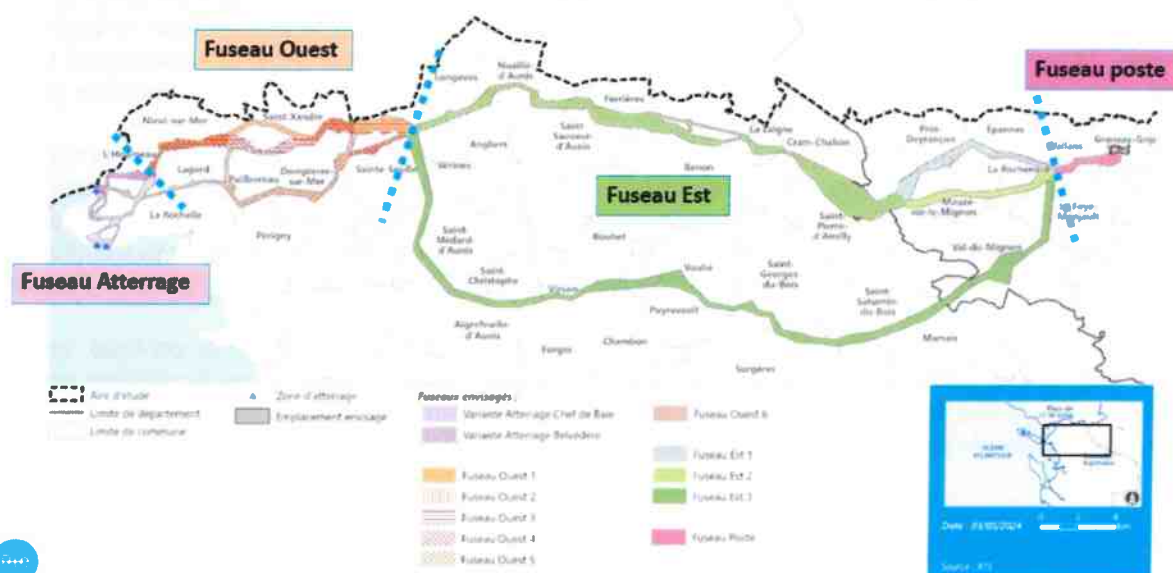
53

La présentation du fuseau maritime et du fuseau d'atterrage proposés ne suscite pas de remarque de la part des participants.

Présentation du fuseau terrestre

Le fuseau terrestre se décompose en 4 portions : Atterrage, Ouest, Est, Poste.

Les fuseaux proposés pour la liaison terrestre (63 à 76 km)



Le fuseau d'Atterrissage terrestre part de la zone de Chef de Baie, en zone dense, pour ressortir de l'agglomération de La Rochelle par la zone de l'aéroport.

RTE propose deux modifications non présentées dans le dossier de concertation : exclure 2 variantes non faisables techniquement, et élargir le fuseau à l'Ouest de la piste d'aéroport pour des besoins techniques.

4 variantes restent à l'étude, qui devront être analysées en termes d'impacts sur les activités, le trafic, et sur l'environnement. Plusieurs passages en sous-œuvre sont à l'étude, notamment sous la RN 537 et l'aéroport à l'Est, pour réduire ces impacts..

EGIS présente l'analyse multi-critères de ces variantes, avec un enjeu avifaune et flore fort dans le secteur de Chef de Baie (ENS-ZNIEFF), sur un littoral très artificialisé. Les études techniques et environnementales restent à approfondir pour réduire les impacts associés aux travaux. A ce stade, il est donc proposé de retenir l'ensemble des variantes étudiées, avec les modifications proposées par RTE.



- Ces variantes feront l'objet d'études techniques et d'impact

[illegible]

Présentation du fuseau Ouest

EGIS présente les enjeux environnementaux qui sont importants le long du canal de Marans (ZNIEFF, présence d'espèces patrimoniales), avec également un site inscrit et des parcelles en agriculture biologique. L'analyse multi-critères fait ressortir la variante 3, passant au Nord de la zone d'étude et au Sud de St-Xandre, comme étant de moindre impact environnemental et présentant le meilleur compromis sur le trafic de l'agglomération. C'est aussi la variante la plus courte.

Echange - « Fuseau Ouest » de moindre impact



La présentation du fuseau ouest proposé ne suscite pas de remarque de la part des participants.

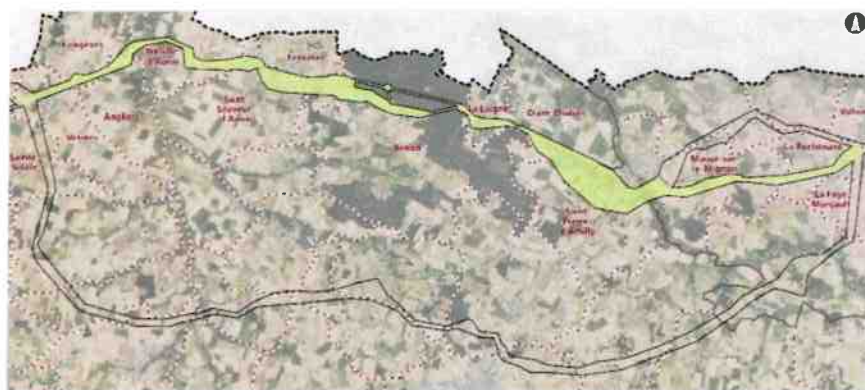
Présentation du fuseau Est

Cette portion de fuseau est la plus longue. Elle relie Vérines à Mauzé sur le Mignon en franchissant plusieurs cours d'eau d'importance. 3 variantes ont été étudiées. Les deux plus courtes, au Nord de la zone d'étude, traversent la bordure Sud du PNR du marais poitevin et s'appuient sur la RN11 jusqu'à Mauzé s/Mignon pour se séparer en 2 branches et se rejoindre à nouveau à Vallans. La troisième variante contourne au sud le Marais Poitevin en traversant des secteurs agricoles.

EGIS présente les enjeux environnementaux qui sont présents au Nord comme au Sud avec la présence de vallées humides, de zonages Natura 2000 et ZNIEFF. Au nord, la forêt de Benon concentre des enjeux de biodiversité importants. La variante Sud traverse davantage de vallées humides et de zones agricoles.

L'analyse multi-critères fait ressortir la variante Est 2 (au nord de la zone d'étude) comme de moindre impact. Sensiblement plus courte que la variante Sud (env 10km), elle permet d'éviter une zone tourbeuse et l'impact d'un déboisement. L'appui sur la RN11 et sa bande de recul est privilégié par RTE, avec des passages en sous-œuvre à l'étude pour éviter les impacts associés à la traversée des principales vallées humides (Nuaillé, Mignon, canal du Curé).

Echange - « Fuseau Est » de moindre impact



Variante Est 2 : 38,5 km



M. Pascal DUFORESTEL, président du PNR du marais poitevin, souligne la qualité du travail effectué. Il interroge les services de l'État sur la faisabilité de s'appuyer sur la RN11 pour le passage de la liaison électrique.

RTE répond que la DIRA a émis un avis recommandant de préférer les accotements de la RN11 plutôt que la bande circulante, pour éviter les impacts sur le revêtement du réseau routier. Le projet est compatible avec la bande de recul de la RN11. La concertation va se poursuivre avec la DIRA et la profession agricole pour trouver le meilleur compromis sur le tracé précis de la liaison. L'adossement des lignes électriques sur les axes anthropisés est privilégié par RTE, qu'il s'agisse de la RN11 ou des routes et voies communales en périphérie, pour limiter les impacts. Les enjeux environnementaux seront analysés dans le cadre de l'étude d'impact.

Présentation du fuseau Poste

Ce fuseau (une seule variante) permet de rejoindre les emplacements envisagés pour la station de conversion à Granzay-Gript, en traversant une zone agricole par l'itinéraire le plus court sur 5 km.

EGIS précise que les enjeux environnementaux sont moyens à forts en raison du site Natura 2000, lié à la présence d'oiseaux de plaine agricole, le passage en bordure du PNR du marais poitevin, la présence de ZNIEFF, de cultures à enjeux et de haies protégées.

[illegible]

RTE présente l'ensemble du fuseau terrestre de moindre impact, avec les 4 tronçons retenus.

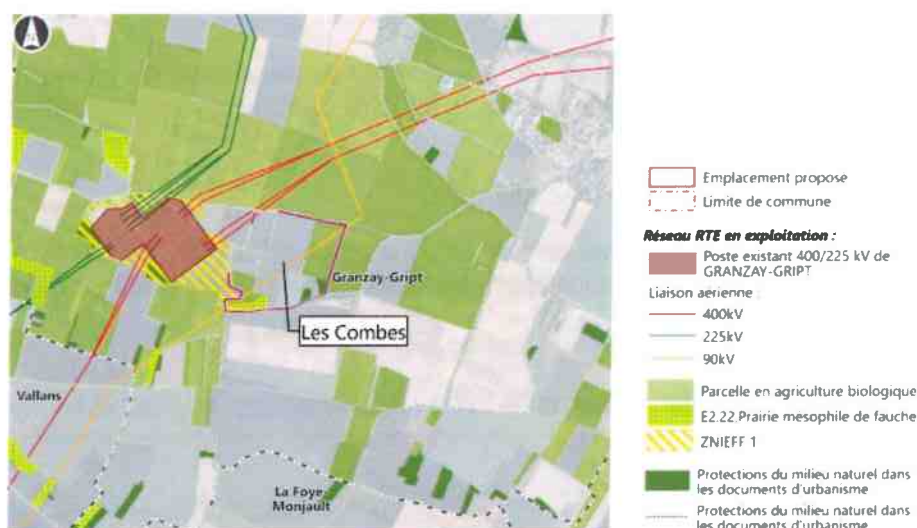


Emplacement de moindre impact pour la station de conversion terrestre

RTE présente les emplacements étudiés à proximité du poste électrique existant de Granzay-Gript et les critères associés à leur sélection. L'évitement de co-visibilité et la recherche de zone de moindre intérêt agricole sont notamment privilégiés. A la demande du territoire (élus, Communauté d'agglomération du Niortais) et pour répondre à l'enjeu paysager, un nouvel emplacement a été étudié aux Combes afin de regrouper au maximum les infrastructures de réseau (poste 400 kV existant, station de conversion du projet et projet de poste source de Gérédis). Les deux emplacements retenus pour le présent projet sont le plus en continuité possible du poste 400kV existant à Granzay-Gript et permettent, comme le préconise le CNRS, de réduire le mitage sur l'habitat des oiseaux de plaine.

EGIS précise les enjeux environnementaux des 2 emplacements retenus, au sein d'une zone de protection spéciale Natura 2000 et d'une ZNIEFF de type 2, mais en dehors du PNR du marais poitevin et de la ZNIEFF du bois de la Noue. Les 2 sites comportent également des haies à préserver. L'analyse multi-critères fait ressortir l'emplacement des Combes comme celui de moindre impact. Son incidence est plus limitée sur l'avifaune du fait d'une meilleure préservation de la continuité des habitats. Il comporte également moins de co-visibilités que le site de Naison

Échange sur l'EMI proposé pour la station de conversion



M. Marc CAULAT, DGA adjoint délégué à l'aménagement du territoire de la communauté d'agglomération du Niortais, précise que l'agglomération sera vigilante sur la prise en compte des enjeux de biodiversité et l'enjeu paysager. Avec le projet porté par Gérédis, ce sont à terme 3 équipements qui occuperont une surface conséquente. Il apparaît nécessaire de les traiter de façon cohérente. Il souhaite qu'une approche élargie au-delà de la séquence ERC soit menée, permettant d'aboutir à des équipements exemplaires et positifs pour le territoire, malgré les contraintes qu'ils occasionnent.

M. Florent JARRIAULT, maire de Granzay-Gript félicite RTE pour la qualité de la concertation menée, y compris avec les agriculteurs. Il souhaite que l'approche paysagère qui sera conduite propose des solutions pour masquer le poste électrique, même si l'emplacement proposé limite déjà la visibilité.

Présentation des avis reçus par l'Etat

La DREAL Nouvelle-Aquitaine présente une synthèse de la vingtaine d'avis reçus suite à l'envoi du dossier de concertation aux parties prenantes. Ces avis expriment des observations, suggestions et points de vigilance sur les fuseaux et emplacements proposés. La prise en compte des enjeux agricoles est notamment demandée. Ces avis seront joints au compte-rendu de la réunion qui sera transmis au Ministère en charge de l'Énergie afin d'éclairer sa décision. L'État veillera à leur bonne prise en compte par RTE dans la suite du projet.

Validation du fuseau de moindre impact

M. le préfet de Charente-Maritime remercie RTE et les services de l'Etat de leur investissement important pour cette concertation, ainsi que l'ensemble des parties prenantes et participants à la réunion. Il souligne la qualité remarquable du travail réalisé, qui explique la bonne acceptation des solutions proposées.

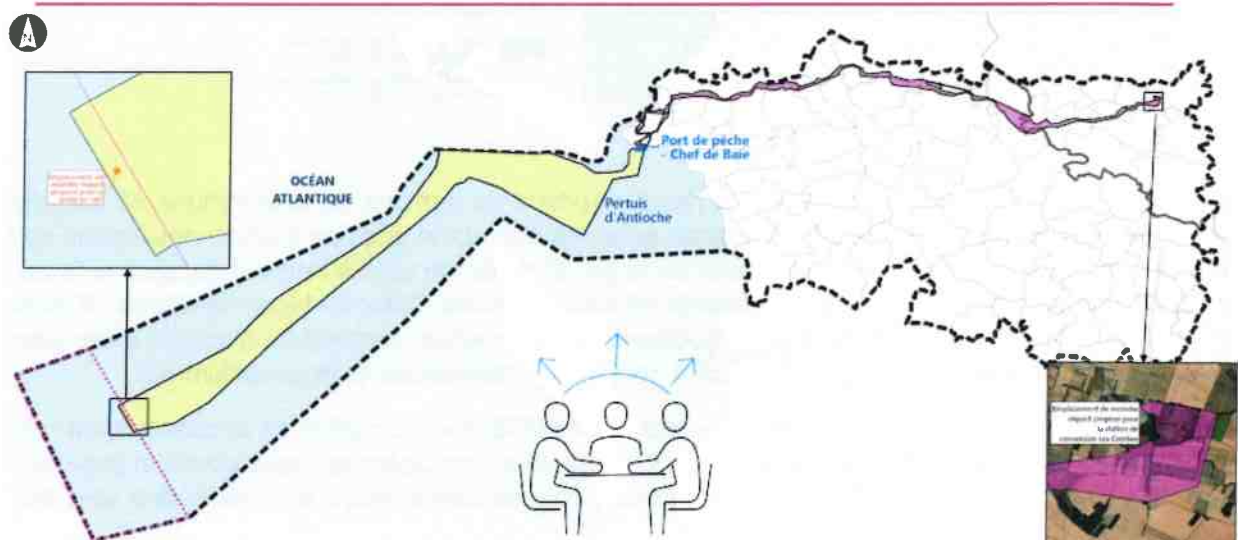
Il reste néanmoins des discussions à mener, en particulier avec le Grand Port Maritime et avec la Direction Interdépartementale des Routes Atlantique (DIRA), pour prendre en compte l'ensemble des contraintes. Les autres acteurs seront également associés à la poursuite du travail. Les choix sont assumés et les contraintes associées sont bien identifiées. Les difficultés soulevées nécessiteront la poursuite des débats.

Une attention sera notamment portée à l'inscription de la station de la conversion parmi les projets exemptés du décompte imposé aux collectivités locales par la loi Zéro Artificialisation Nette, afin de ne pas pénaliser les collectivités concernées.

Les sujets agricoles seront également examinés avec attention.

Cette réunion a pour objectif de valider un fuseau encore large, au sein duquel le tracé précis de la liaison électrique sera affiné en poursuivant la concertation avec les acteurs, avec la même qualité de dialogue que lors des étapes précédentes.

Fuseau et emplacements de moindre impact proposés par RTE



M. Le préfet sollicite l'avis des participants qui n'expriment pas d'oppositions ni d'abstentions sur le fuseau d'ensemble proposé.

En conséquence, le fuseau de moindre impact proposé est validé par l'assemblée.

Suites du projet et planning

RTE remercie les services de l'Etat, les parties prenantes et les bureaux d'études pour le travail et la concertation menée. D'ici fin 2025, le travail continue au sein du fuseau pour réaliser l'étude d'impact du projet, chercher un tracé plus fin et procéder aux demandes d'autorisation du projet.

La concertation sera poursuivie, notamment par le biais de groupes de travail sur les mesures ERC et sur l'insertion paysagère de la station avec la Communauté d'agglomération du Niortais.

Le PNR du marais poitevin, l'Union des marais de Charente-Maritime (UNIMA) et la Chambre d'agriculture seront également des partenaires privilégiés pour approfondir les enjeux clefs, environnementaux, hydrauliques et agricoles.

Pour la partie marine, et suite au concours d'innovation lancé en partenariat avec l'agence de développement & d'innovation (ADI) de la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle autour du poste multi-usages en mer, RTE a retenu le projet CAPENA autour de 3 thématiques (effet récif, aquaculture et huîtres plates). Le territoire et les professionnels, notamment le Comité Régional de la Conchyliculture de Charente maritime et le Parc Naturel Marin, seront associés à l'étude pour envisager les suites à donner.

La DREAL Nouvelle Aquitaine présente le macro-planning global du projet comprenant la construction du parc éolien, soumise à une procédure de mise en concurrence portée par l'Etat. Le calendrier de l'appel d'offre prévoit la désignation du lauréat au printemps 2025 pour une mise en service du parc en 2032. La mise à disposition du raccordement devra être effective d'ici là. L'élaboration d'un état initial de l'environnement est en cours sur la zone du parc et la zone du raccordement. La concertation continue, sous égide des garants, se poursuit en accompagnement du projet.

Conclusion

Julie Dumont et Francis Beaucire, garants de la CNDP, ont suivi la réunion en distanciel avec grand intérêt. Ils saluent la qualité et la clarté du dossier de concertation et des présentations du jour. Ils souhaitent disposer des avis reçus par écrit dont la synthèse a été présentée. La DREAL NA les leur adressera.

M. le Préfet remercie les participants de leur présence, présente ses excuses pour le report contraint de cette réunion, et lève la séance à 18h45.

Le Préfet de Charente maritime



Brice BLONDEL

